

ONE
LIFE



CAMELEA

ASSURANCE-VIE & CAPITALISATION



OneLife

Des possibilités infinies

OneLife a pour ambition de bousculer les idées reçues quant à l'assurance-vie. Spécialisés dans ce secteur depuis plus de 30 ans, nous développons des solutions de planification financière transfrontalières pour des clients fortunés en Europe et au-delà.

Qu'il s'agisse d'épargne à long terme, de planification successorale ou simplement de comprendre comment mieux gérer votre patrimoine, nous nous employons à fournir des solutions sophistiquées, conformes et innovantes conçues pour s'adapter à chaque individu et à l'évolution de ses besoins.

À travers ce document nous souhaitons vous présenter nos contrats d'assurance-vie et de capitalisation disponibles sur le marché belge, à la fois extrêmement simples et entièrement personnalisables.

De quoi s'agit-il?

L'assurance-vie est devenue un instrument incontournable de la gestion patrimoniale, en raison de la qualité financière de ses contrats, de leur fiscalité favorable, et surtout parce qu'elle constitue un outil juridique inégalé pour transmettre votre patrimoine. Vous déterminez les bénéficiaires de votre contrat et vous assurez ainsi l'avenir de ceux qui vous sont chers.

Le contrat de capitalisation OneLife s'adresse notamment aux personnes morales désireuses de diversifier la gestion de leur trésorerie tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse et d'une protection de leurs investissements.

Le pourquoi

Une solution efficace et flexible pour l'épargne à long terme et la planification successorale.

– **Un moyen avantageux sur le plan fiscal de transmettre votre patrimoine** à la ou aux personne(s) de votre choix de votre vivant ou à votre décès

– **Une épargne disponible à tout moment** (rachat partiel ou total)

– **Une flexibilité maximale**

Choisissez votre type de contrat et durée

Souscrivez individuellement ou conjointement. En cas de contrat d'assurance-vie, nommez un ou plusieurs assurés et bénéficiaires

Effectuez des versements libres ou payez des primes régulières

Affinez votre contrat à l'aide d'une variété d'options d'arbitrage automatique gratuites, de types de couvertures décès et de structures tarifaires

Arbitrez librement entre plus de 500 fonds d'investissement soigneusement sélectionnés

– **Une sécurité unique**

Les contrats luxembourgeois offrent un climat d'investissement sûr ainsi qu'une protection des actifs unique en Europe

Et le comment

Camelea s'appuie sur des contrats d'assurance-vie « branche 23 » ou de capitalisation en unités de compte.

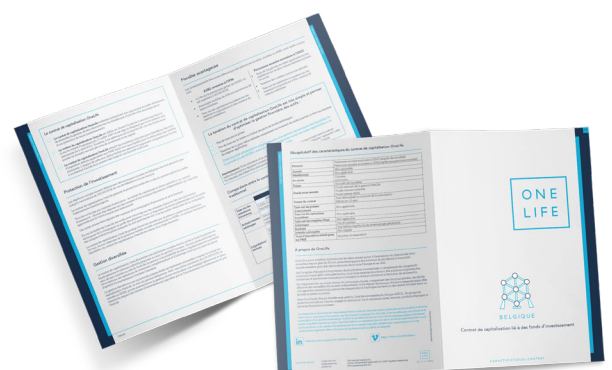
Vous créez un portefeuille personnalisé qui vous donne accès à plus de 500 fonds d'investissement soigneusement sélectionnés et gérés par des maisons de gestion choisies pour la qualité de leurs produits et de leur gestion (architecture ouverte).

Le contrat que vous avez choisi doit répondre à vos besoins et demandes tels qu'évalués par votre intermédiaire.

Vous suivez l'évolution de votre portefeuille au quotidien ou effectuez des changements à tout moment à l'aide de notre site web sécurisé (yourassets pour nos clients) et de notre application mobile (OneLife OneApp).

Découvrez les caractéristiques propres au contrat de capitalisation lié à des fonds d'investissement dans notre documentation dédiée.

Scannez moi!



Votre vie, vos choix

Sur mesure. Personnalisé. Adapté à vos choix. Nous vous proposons un service multi-fonds et multi-gestionnaires, avec des valorisations quotidiennes, afin de vous permettre de composer le portefeuille qui VOUS correspond le mieux.

Type et durée du contrat

Contrat d'assurance-vie « Branche 23 » à durée vie entière ou souscrit pour une durée déterminée (min. 10 ans et max. 99 ans)

Contrat de capitalisation : souscrit pour une durée de min. 10 ans et max. 99 ans

Devise du contrat

EUR (par défaut), USD, GBP ou CHF

Souscripteur

Résidents fiscaux belges ou personnes morales ayant leur siège social en Belgique
Personnes physiques : 1 ou 2 souscripteurs
Personnes morales : 1 souscripteur

Formules de frais flexibles

Voir l'Annexe VI aux Conditions Générales de Camelea et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Types de primes

Libres ou régulières

Primes minimales

Contrat à primes libres :

- Prime initiale : min. 10.000 EUR
- Primes complémentaires : min. 2.500 EUR

Contrat à primes régulières :

- Prime initiale : min. 1.200 EUR
- Primes régulières : le montant dépend de la fréquence de paiement choisie avec un min. de 100 EUR par mois

Bénéficiaire (assurance-vie uniquement)

Désignation des bénéficiaires en cas de décès. Dans le cas de contrats d'assurance souscrits pour une durée déterminée, des bénéficiaires « en cas de vie » sont également désignés.

Assuré (assurance-vie uniquement)

Par défaut, le souscripteur. Possibilité de désigner une ou deux personnes autres que le souscripteur. Prestation due au décès de l'assuré qui décède en dernier

Garantie décès (assurance-vie uniquement)

La prestation décès de base (100 % de la valeur de rachat) peut être remplacée par l'une des trois autres options : « Plancher », « 130 % » et « Flex ».

Supports d'investissement

Plus de 500 fonds externes (OPCVM) aux valorisations quotidiennes et gérés par des maisons de gestion renommées, ainsi que des fonds internes collectifs exprimés en unités de compte (UC), de type monétaire, obligataire, actions, mixte, profilé, alternatif, à capital protégé, absolute return ou structuré

Note : Les fonds d'investissement ne comportent aucune garantie de rendement et/ou de capital de la part de OneLife. Le risque financier reste entièrement supporté par le souscripteur. Par ailleurs, les avoirs en liquidités ne sont pas protégés en cas de défaillance de la banque dépositaire.

Arbitrage

Transfert d'un fonds vers un autre fonds possible à tout moment

Options d'arbitrage automatique

Quatre options gratuites :

- Sécurisation des plus-values (Save Gains)
- Limitation des pertes financières (Stop Loss)
- Arbitrages programmés (Drip Feeding)
- Limitation des pertes financières avec réinvestissement programmé (Stop Loss with Drip Feeding Reinvestment)

Disponibles uniquement pour les contrats à primes libres ; ces options peuvent être mises en place pour les fonds externes à valorisation quotidienne et certains fonds internes collectifs.

Rachat partiel

Possible à tout moment
Montant minimum : 2.000 EUR

Rachat total

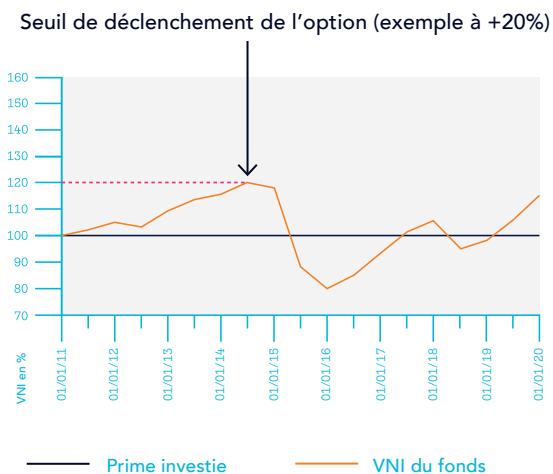
Possible à tout moment

Optimisez vos investissements avec les options d'arbitrage automatique

Save Gains

Sécurisation des plus-values

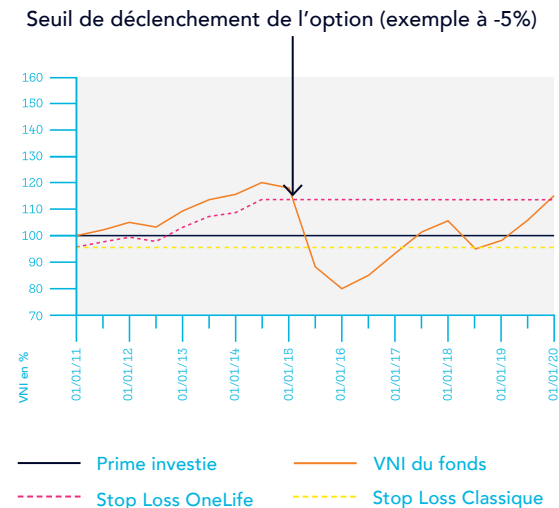
La plus-value réalisée par un fonds va être arbitrée vers un autre fonds automatiquement et gratuitement une fois qu'elle atteint ou dépasse le seuil de déclenchement prédéfini. Vous choisissez le fonds dont vous souhaitez vous désengager et celui dans lequel vous souhaitez investir, puis vous fixez le seuil de déclenchement (plus-value de min. 5 % et max. 100 % par tranche de 1 %). La plus-value s'apprécie par rapport à la première VNI (valeur nette d'inventaire) du fonds disponible le jour suivant la mise en place de l'option.



Stop Loss

Limitation des pertes financières

L'intégralité du fonds va être arbitrée vers un autre fonds automatiquement et gratuitement une fois que la VNI (valeur nette d'inventaire) du fonds baisse d'un pourcentage défini par rapport à la plus haute VNI atteinte par le fonds depuis la mise en place de l'option Stop Loss. Vous choisissez le fonds dont vous souhaitez vous désengager et celui dans lequel vous souhaitez investir, puis vous fixez le seuil de déclenchement (moins-value de min. -5 % et max. -50 % par tranche de 1 %).



Les options Save Gains et Stop Loss peuvent être combinées, conférant ainsi à votre portefeuille une sécurité accrue et un rendement optimal.

Drip Feeding

Arbitrages programmés

Arbitrage automatique d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds à une fréquence prédéfinie. Vous choisissez les fonds dont vous souhaitez vous désengager et ceux dans lesquels vous souhaitez investir ; vous décidez à quelle fréquence vous voulez qu'ils soient arbitrés (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) ; et vous choisissez à quel moment cette option sera mise en place et quand elle prendra fin.

Stop Loss with Drip Feeding Reinvestment

Limitation des pertes financières avec réinvestissement programmé

Cette option plus sophistiquée permet de ne pas laisser « dormir » les sommes investies après le déclenchement d'une option « Stop Loss » (voir ci-dessus) puisqu'elle prévoit le réinvestissement via des arbitrages progressifs depuis un fonds intermédiaire afin de lisser le prix d'achat des fonds et minimiser les effets des fluctuations boursières.

Ces quatre options d'arbitrage automatique sont uniquement disponibles pour les contrats à primes libres.

La tranquillité d'esprit pour vous. La protection pour eux.

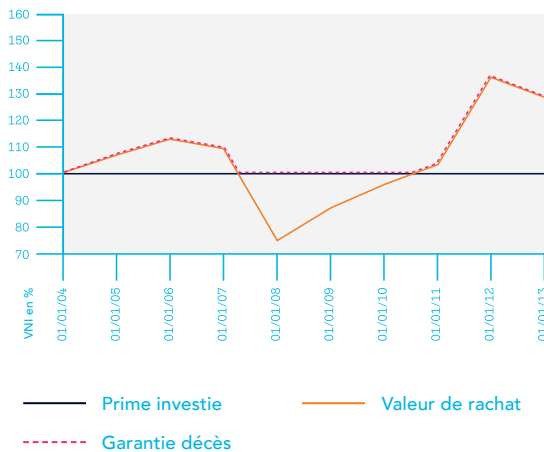
Des conditions de paiement extrêmement flexibles en cas de décès

L'un des buts essentiels de l'assurance-vie est de faire fructifier votre épargne à long terme. Lors de la souscription du contrat, vous choisissez vous-même vos bénéficiaires en cas de décès. En maintenant votre capital, vous leur gardez le paiement d'une certaine somme en cas de décès de l'assuré. Votre famille est donc protégée.

En lieu et place de la prestation décès de base égale à 100% de la valeur de rachat du contrat, nos contrats vous offrent la possibilité d'opter pour l'une des garanties suivantes, sous réserve du paiement d'une prime de risque.

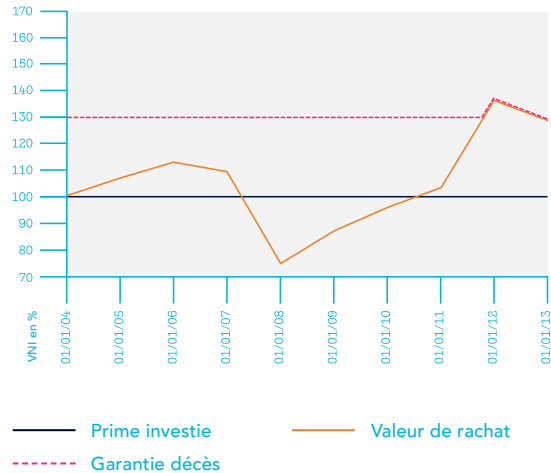
Garantie décès « Plancher »

Le montant le plus élevé entre la valeur totale des primes investies (moins les rachats partiels) et la valeur de rachat du contrat



Garantie décès « 130 % »

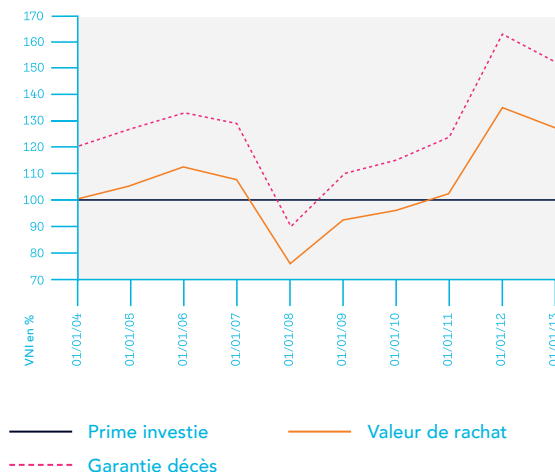
Le montant le plus élevé entre 130 % des primes brutes investies et la valeur de rachat du contrat



Garantie décès « Flex »

Choisissez entre 101 % et 150 % de la valeur de rachat du contrat.

(Dans l'illustration ci-dessous, nous avons opté pour une garantie décès de 120%)



En fonction de la garantie choisie, il est possible que le bénéficiaire perçoive une somme inférieure aux primes investies.

Faites le choix de l'assurance-vie. Faites le choix du Luxembourg.

Alliant expertise internationale, protection et flexibilité, le Luxembourg offre de multiples avantages aux investisseurs internationaux à la recherche de solutions patrimoniales sophistiquées dans un environnement transparent et sécurisé.

Climat d'investissement sûr

- ✓ **Surveillance rigoureuse** du Commissariat aux Assurances*
- ✓ **Protection unique en Europe des actifs** du souscripteur garantie par le Triangle de Sécurité

Diversification et flexibilité

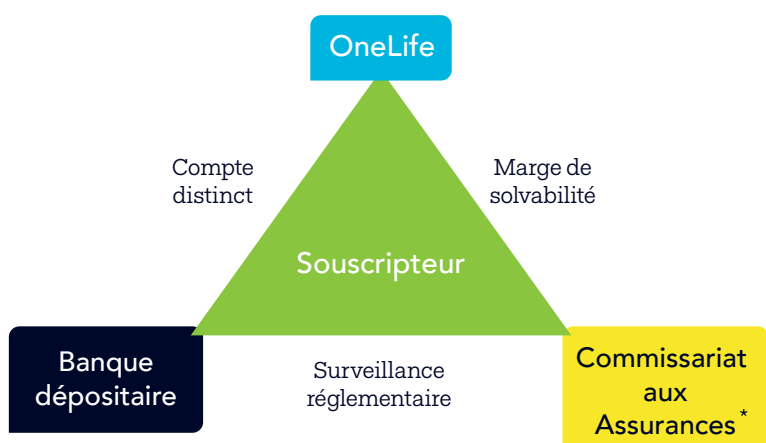
- ✓ **Large gamme** de classes d'actifs disponibles
- ✓ Possibilité de **modifier l'allocation d'actifs et la stratégie d'investissement à tout moment** durant la vie du contrat

Neutralité fiscale

- ✓ Les règles fiscales applicables sont celles du **pays de résidence du client**
- ✓ **Pas de fiscalité supplémentaire** appliquée par le Luxembourg

Centre financier reconnu

- ✓ **Leader Européen** en solutions d'assurance-vie transfrontalières
- ✓ **Contrats reconnus** pour leur transparence, conformité et flexibilité



Scannez
moi!



* Organisme de réglementation luxembourgeoise du secteur des assurances

Un regard neuf sur la Vie.

OneLife a pour ambition de bousculer les idées reçues quant à l'assurance-vie. Spécialisés dans ce secteur depuis plus de 30 ans, nous développons des solutions de planification financière transfrontalières pour des clients fortunés dans toute l'Europe et au-delà.

Qu'il s'agisse d'épargne à long terme, de planification successorale ou simplement de comprendre comment mieux gérer votre patrimoine, nous nous employons à fournir des solutions sophistiquées, conformes et innovantes conçues pour s'adapter à chaque individu et à l'évolution de ses besoins.

En s'appuyant sur un solide réseau de partenaires choisis, comprenant des banques privées, des *family offices* et des conseillers financiers indépendants, notre équipe dynamique d'experts internationaux offre une approche novatrice qui permet de comprendre et d'anticiper les besoins des clients fortunés dans un monde en pleine mutation.

Avec près de 9 milliards d'euros d'actifs sous gestion, OneLife est membre du Groupe APICIL, 3^{ème} groupe de protection sociale en France, engagé en assurance-vie et assurance santé, retraites, produits d'épargne et services financiers connexes.

Le contenu de cette brochure promotionnelle est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie The OneLife Company S.A. (OneLife). Il ne constitue pas une offre pour la souscription d'un produit d'assurance. OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette brochure soient complètes, exactes ou à jour au moment où elle est distribuée. Ces informations ne constituent pas non plus une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée, indépendante et adéquate.



[linkedin.com/company/the-onelife-company](https://www.linkedin.com/company/the-onelife-company)



<https://vimeo.com/the1lifeco>